

---

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

---

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue exceptionnellement en huis clos le mardi 18 août 2020 à compter de 18h, en vertu de l'arrêté pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux (COVID-19), ayant quorum et se déroulant sous la présidence de madame la Préfète Chantal Lamarche.

La séance est enregistrée et l'enregistrement sera mis à la disposition des citoyens.

**Sont présents:**

Monsieur le conseiller Alphée Moreau  
Monsieur le conseiller Laurent Fortin  
Madame la conseillère Julie Jolivette  
Monsieur le conseiller Gilles Bastien  
Monsieur le conseiller Nicolas Malette  
Monsieur le conseiller Raymond Morin  
Monsieur le conseiller Gaétan Guindon  
Monsieur le conseiller Neil Gagnon  
Monsieur le conseiller substitut Claude Gauthier  
Madame la conseillère Jocelyne Lyrette  
Monsieur le conseiller Robert Bergeron  
Madame la conseillère Carole Robert  
Monsieur le conseiller Gary Lachapelle  
Madame la conseillère Francine Fortin  
Monsieur le conseiller Ronald Cross  
Monsieur le conseiller Alain Fortin  
Monsieur le conseiller Roch Carpentier

**Municipalités représentées**

Aumond  
Blue Sea  
Bois-Franc  
Bouchette  
Cayamant  
Déléage  
Denholm  
Egan-Sud  
Gracefield  
Grand-Remous  
Kazabazua  
Low  
Lac Ste-Marie  
Maniwaki  
Messines  
Montcerf-Lytton  
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

**Sont aussi présentes :**

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, monsieur Dominic Lauzon, secrétaire-trésorier adjoint, madame Claude-Ann Langevin, directrice des ressources humaines, matérielles et financières, madame Natacha Desjardins, agente de communications et madame Julie Piché, adjointe administrative.

---

## OUVERTURE DE LA RENCONTRE

---

**Ouverture de la séance par la préfète**

---

Madame la Préfète déclare la séance ouverte à 18 h 00.

2020-R-AG187

**Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 18 août 2020**

---

Madame la conseillère Julie Jolivette, appuyée par monsieur le conseiller Alphée Moreau, propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- L'adoption de l'échelle salariale pour les préposés touristiques au point 160-4 est reportée;
- Le point 400-4 est également reporté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Note au procès-verbal - Dépôt du rapport d'activités de la préfète – Période du 10 juin 2020 au 18 août 2020**

Madame la préfète dépose aux membres du Conseil son rapport d'activité mensuel et les invite à communiquer avec elle pour toute information supplémentaire.

2020-R-AG188

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC du 16 juin 2020**

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Raymond Morin, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2020 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

2020-R-AG189

**Octroi de mandat pour autoriser la firme Relais Expert-Conseil, à titre de consultant en psychologie du travail**

**Considérant** que la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau a reçu une plainte conformément à la *Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitements des plaintes de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau*;

**Considérant** que la Municipalité souhaite assurer que le climat de travail au sein de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau est et demeure sain pour tous ses employés;

**Considérant** que la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau souhaite confier la responsabilité de prendre en charge le suivi des recommandations suivant l'enquête de harcèlement psychologique réalisée par la firme Groupe Médian, à une firme spécialisée en psychologie du travail.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Nicolas Malette, propose et il est unanimement résolu d'autoriser et mandater la firme Relais Expert-Conseil à effectuer les interventions nécessaires à la bonne conclusion des recommandations formulées par la firme Groupe Médian, et toutes autres actions connexes, nécessaires au maintien d'un climat de travail sain et au fonctionnement de la MRC, conformément à la *Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitements des plaintes de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2020-R-AG190

**Modification des résolutions 2018-R-AG007, 2019-R-AG040, 2020R-AG004, 2020-R-AG037 et 2020-R-AG093 - Formation des comités de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau**

Madame la conseillère Francine Fortin, appuyée par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau:

1. Que les résolutions 2018-R-AG007, 2019-R-AG040 et 2020-R-AG037 et toutes les résolutions antérieures et postérieures à la présente et portant sur la configuration et la formation des comités visés ici soient rescindées et dorénavant sans effet;
2. Que la préfète élue au suffrage universel, Mme Chantal Lamarche, soit membre d'office de tous les comités formés par le Conseil en vertu de la présente et soit membre d'office de tout autre comité formé de temps à autre par le conseil;
3. Que le **comité de l'Administration générale** soit formé des membres suivants du conseil et étudie toute question et fasse toute recommandation utile en matière de fonctionnement du conseil, d'application de la loi, de gestion financière et administrative, de greffe, d'évaluation, de gestion du personnel et autres :
  - Madame la préfète Chantal Lamarche, présidente;
  - Monsieur le conseiller Laurent Fortin;
  - Monsieur le conseiller Neil Gagnon;
  - Madame la conseillère Jocelyne Lyrette
  - Monsieur le conseiller Gary Lachapelle;
  - Madame la conseillère Francine Fortin;
  - Monsieur le conseiller Alain Fortin;
  - Monsieur le conseiller Réal Rochon.

Substitut : Monsieur le conseiller Roch Carpentier.

Modifiée par  
2022-R-AG007  
18 janvier 2022

4. Que le **comité de Sécurité publique, protection policière** soit formé des membres suivants du conseil et de membres délégués par la Sûreté du Québec conformément aux actes afférents et étudie toute question et fasse toute recommandation utile en matière de protection policière :

- Monsieur le président Ronald Cross;
- Monsieur le conseiller Laurent Fortin;
- Monsieur le conseiller Neil Gagnon;
- Monsieur le conseiller Gaétan Guindon;
- Madame la conseillère Jocelyne Lyrette;
- Monsieur le conseiller Réal Rochon.

Substitut : Monsieur le conseiller Gary Lachapelle.

5. Que le **comité de Sécurité publique, sécurité incendie** soit formé des membres suivants du conseil et de membres délégués selon les résolutions 2015-R-AG430 et 2017-R-AG058 en poste ou à nommer ultérieurement et étudie toute question et fasse toute recommandation utile en matière de protection contre les incendies :

- Monsieur le président Laurent Fortin;
- Monsieur le conseiller Alphée Moreau;
- Monsieur le conseiller Neil Gagnon;
- Monsieur le conseiller Robert Bergeron;
- Madame la conseillère Carole Robert;
- Monsieur le conseiller Ronald Cross;
- Monsieur le conseiller Alain Fortin.

Substitut : Monsieur le conseiller Réal Rochon.

6. Que le **comité de l'Environnement** soit formé des membres suivants du conseil et étudie toute question et fasse toute recommandation utile relative au traitement des eaux usées, à la gestion des matières résiduelles, à la gestion des cours d'eau, à la protection de l'environnement et à toute autre question d'hygiène du milieu :

- Monsieur le président Alain Fortin;
- Monsieur le conseiller Alphée Moreau;
- Monsieur le conseiller Laurent Fortin;
- Monsieur le conseiller Robert Bergeron;
- Madame la conseillère Carole Robert;
- Monsieur le conseiller Ronald Cross.

Substitut : Monsieur le conseiller Roch Carpentier.

7. Que le **comité de l'Aménagement et du Développement** soit formé des membres suivants du Conseil et étudie toute question et fasse toute recommandation utile relative à l'aménagement du territoire, à l'urbanisme, au zonage ainsi qu'à la promotion et au développement économique des industries, des commerces et du tourisme :

- Madame la préfète Chantal Lamarche, présidente;
- Monsieur le conseiller Gaétan Guindon;
- Monsieur le conseiller Alphée Moreau;
- Monsieur le conseiller Laurent Fortin;
- Madame la conseillère Julie Jolivette;
- Monsieur le conseiller Nicolas Malette;
- Monsieur le conseiller Raymond Morin;
- Monsieur le conseiller Neil Gagnon;
- Monsieur le conseiller Réal Rochon;
- Madame la conseillère Jocelyne Lyrette;
- Monsieur le conseiller Robert Bergeron;
- Madame la conseillère Carole Robert;
- Monsieur le conseiller Gary Lachapelle;
- Madame la conseillère Francine Fortin;
- Monsieur le conseiller Ronald Cross;
- Monsieur le conseiller Alain Fortin;
- Monsieur le conseiller Roch Carpentier;

8. Que le **Comité consultatif agricole** soit formé des membres suivants du conseil et des membres délégués par une organisation de producteurs agricoles reconnue aux fins présentes à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et étudie toute question et fasse toute recommandation utile en matière de protection du territoire et des activités agricoles :

- Monsieur le président Alain Fortin;
- Monsieur le conseiller Alphée Moreau;

- Monsieur le conseiller Robert Bergeron;
- Monsieur le conseiller Gary Lachapelle;
- Monsieur le conseiller Ronald Cross;
- Madame la conseillère Carole Robert.

Substitut : Monsieur le conseiller Réal Rochon.

9. Que le **Comité multiresources** soit formé des membres suivants du conseil et de membres nommés conformément à l'article 3.2 de l'Entente spécifique en vigueur entre le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et la Conférence régionale des Élus de l'Outaouais et en application des articles 14.11 à 14.16 du Code municipal et étudie toute question et fasse toute recommandation utile relative à la gestion, par la MRC, des terres du domaine de l'État identifiées à ladite convention :

- Monsieur le président Roch Carpentier;
- Monsieur le conseiller Nicolas Malette;
- Monsieur le conseiller Raymond Morin;
- Monsieur le conseiller Gary Lachapelle;

Substitut : Monsieur le conseiller Alphée Moreau.

10. Que le **comité des Relations autochtones** soit formé des membres suivants du conseil et des membres déléguées des conseils de bande et étudie toute question et fasse toute recommandation utile relative aux Relations autochtones :

- Madame la préfète Chantal Lamarche, présidente;
- Monsieur le conseiller Alphée Moreau;
- Monsieur le conseiller Laurent Fortin;
- Monsieur le conseiller Raymond Morin;
- Madame la conseillère Francine Fortin;
- Monsieur le conseiller Alain Fortin.

Substitut : Monsieur le conseiller Ronald Cross.

11. Que le **comité ad hoc budget** soit formé des membres suivants du conseil et étudie toute question et fasse toute recommandation utile relative au conseil relativement aux frais de déplacement, aux frais immobiliers et aux frais informatiques:

- Madame la préfète Chantal Lamarche, présidente;
- Monsieur le conseiller Laurent Fortin;
- Monsieur le conseiller Gaétan Guindon;
- Madame la conseillère Jocelyne Lyrette;
- Monsieur le conseiller Ronald Cross;
- Monsieur le conseiller Alain Fortin.

12. Que le **comité administratif** soit formé des membres suivants du conseil et étudie toute question et fasse toute recommandation utile relative au développement économique:

- Madame la préfète Chantal Lamarche, présidente;
- Monsieur le préfet suppléant Alain Fortin;
- Monsieur le conseiller Alphée Moreau;
- Madame la conseillère Francine Fortin;
- Monsieur le conseiller Ronald Cross;

13. Que les comités reconfigurés, reformés et mandatés par la présente succèdent à toutes fins aux comités institués par les résolutions 2018-R-AG007 et 2019-R-AG040 et les résolutions portant sur le même objet ci-haut rescindées ou en vertu d'autres dispositions spécifiques ci-haut citées;

14. Que le règlement 2015-282 et ses modifications ultérieures prévoyant une rémunération additionnelle pour participation aux séances des comités s'appliquent de la même manière aux comités reconfigurés, reformés et mandatés par la présente;

15. Que soit institué le mécanisme suivant de substitution en cas d'impossibilité pour un membre d'un comité visé par la présente d'assister à l'une de ses séances. Sur annonce préalable d'un membre faite au président d'un tel comité à l'effet qu'il ne pourra assister à une séance convoquée par ou pour lui, le président communique ou fait communiquer avec le substitut concerné identifié à la présente, ou celui nommé de temps à autre par résolution du conseil, pour l'inviter à y siéger avec toutes les prérogatives d'un membre de plein droit. Le substitut qui assiste à la séance reçoit alors la rémunération additionnelle prévue par règlement en lieu et place du membre absent.

## Note au procès-verbal

Monsieur le conseiller Roch Carpentier demande la tenue du vote pour ce dossier. La préfète demande au secrétaire-trésorier adjoint intérimaire d'appeler et de compiler le vote, compilation ci-après reproduite. La résolution est adoptée à la double majorité par 17 voix contre 3 et par 78,16% de la population représentée contre 8,64%. Notons que deux conseillers se sont abstenus de voter.

| MRC DE LA-VALLÉE-DE-LA-GATINEAU  |                                       |                         |      |                        |       |                |     |
|--|---------------------------------------|-------------------------|------|------------------------|-------|----------------|-----|
| TABLEUR DE VOTE À LA DOUBLE MAJORITÉ   |                                       |                         |      |                        |       |                |     |
| Population officielle - Décret 1214-2019 du 11 décembre 2019, Gazette officielle du Québec du 26 décembre 2019 |                                       |                         |      |                        |       |                |     |
| SÉANCE DU:   |                                       | SUJET DU VOTE:          |      |                        |       |                |     |
| 2020-08-18   |                                       | remaniement des comités |      |                        |       |                |     |
| CONFORMITÉ   |                                       |                         |      | RÉSULTATS              |       |                |     |
| Validation quorum  | QUORUM: OUI                           |                         |      | SELON LA POPULATION    |       | SELON LES VOIX |     |
|  | MEMBRES PRÉSENTS: 17                  |                         |      | OUI                    | NON   | OUI            | NON |
|  | MEMBRES VOTANTS: 17                   |                         |      |                        |       |                |     |
| 94,44%   | DES MEMBRES SONT PRÉSENTS (MIN.:33%)  |                         |      | 78,16%                 | 8,64% | 17             | 3   |
| 100,00%  | DES VOIX SONT REPRÉSENTÉES (MIN.:50%) |                         |      |                        |       |                |     |
| PRÉFET PRÉSENT POUR CALCUL DU QUORUM   |                                       |                         |      |                        |       |                |     |
| DÉTAILS DU VOTE  |                                       |                         |      | Population représentée |       | Nombre de voix |     |
| MUNICIPALITÉ   | VOTE                                  | POP TOT                 | VOIX | OUI                    | NON   | OUI            | NON |
| AUMOND   | o                                     | 766                     | 1    | 3,94%                  | 0,00% | 1              | 0   |
| BLUE SEA   | o                                     | 656                     | 1    | 3,39%                  | 0,00% | 1              | 0   |
| BOIS-FRANC   | o                                     | 412                     | 1    | 2,40%                  | 0,00% | 1              | 0   |
| BOUCHETTE  | o                                     | 667                     | 1    | 4,17%                  | 0,00% | 1              | 0   |
| CAYAMANT   | *                                     | 808                     | 1    | 0,00%                  | 0,00% | 0              | 0   |
| DELEAGE  | o                                     | 1 862                   | 2    | 9,59%                  | 0,00% | 2              | 0   |
| DENHOLM  | n                                     | 489                     | 1    | 0,00%                  | 2,92% | 0              | 1   |
| EGAN-SUD   | n                                     | 502                     | 1    | 0,00%                  | 2,88% | 0              | 1   |
| GRACEFIELD   | o                                     | 2 458                   | 2    | 11,97%                 | 0,00% | 2              | 0   |
| GRAND-REMOUS   | o                                     | 1 147                   | 2    | 6,06%                  | 0,00% | 2              | 0   |
| KAZABAZUA  | o                                     | 978                     | 1    | 4,84%                  | 0,00% | 1              | 0   |
| LAC STE-MARIE  | o                                     | 601                     | 1    | 3,24%                  | 0,00% | 1              | 0   |
| LOW  | o                                     | 1 022                   | 1    | 4,88%                  | 0,00% | 1              | 0   |
| MANIWAKI   | o                                     | 3 832                   | 3    | 20,13%                 | 0,00% | 3              | 0   |
| MESSINES   | *                                     | 1 641                   | 2    | 0,00%                  | 0,00% | 0              | 0   |
| MONTCERF-LYTTON  | o                                     | 628                     | 1    | 3,57%                  | 0,00% | 1              | 0   |
| STE-THERESE  | n                                     | 558                     | 1    | 0,00%                  | 2,84% | 0              | 1   |
| TOTAL  |                                       | 19027                   | 23   | 78,16%                 | 8,64% | 17             | 3   |

\*Messieurs les conseillers Nicolas Malette et Ronald Cross se sont abstenus de voter.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

## GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

2020-R-AG191

### Adoption du registre des chèques – MRC – Période du 17 juin au 18 août 2020

Monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, le registre des chèques pour la période du 17 juin au 18 août 2020, totalisant un montant de 753 405,18 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2020-R-AG192

### Prélèvements bancaires – MRC – Période du 17 juin au 18 août 2020

Madame la conseillère Francine Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, la liste des prélèvements bancaires pour la période du 17 juin au 18 août 2020, totalisant un montant de 670 903,01 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2020-R-AG193

### Adoption de la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 18 août 2020

Monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par madame la conseillère Francine Fortin, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 18 août 2020 totalisant un montant de 416 774,17 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2020-R-AG194

**Adoption de la liste des comptes fournisseurs TNO au 18 août 2020**

Monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Raymond Morin, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, la liste des comptes fournisseurs TNO au 18 août 2020 totalisant un montant de 15 352,00 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2020-R-AG195

**Adoption du registre des chèques - TNO – Période du 17 juin au 18 août 2020**

Monsieur le conseiller Gary Lachapelle, appuyé par monsieur le conseiller Raymond Morin, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, le registre des chèques TNO pour la période du 17 juin au 18 août 2020, totalisant un montant de 26 280,00 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

***Certificat de disponibilité des crédits***

Je, soussignée, Claude-Ann Langevin, directrice des ressources matérielles, humaines et financières de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

\_\_\_\_\_  
**Claude-Ann Langevin**  
**Directrice des ressources matérielles, humaines et financières**

2020-R-AG196

**Date du dépôt de rôles d'évaluation en vertu de l'article 71 de la Loi sur la fiscalité municipale – 1<sup>er</sup> novembre 2020**

**Considérant** qu'en vertu de l'article 71 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1), l'organisme municipal responsable de l'évaluation peut, en cas d'impossibilité de déposer le rôle avant le 16 septembre, en reporter le dépôt à une date limite ultérieure qu'il fixe et qui ne peut être postérieure au 1<sup>er</sup> novembre suivant;

**Considérant que** la Municipalité régionale de comté La Vallée-de-la-Gatineau a été dans l'impossibilité de déposer le rôle avant le 16 septembre des municipalités suivantes :

| <b>Code géographique</b> | <b>Municipalité</b> |
|--------------------------|---------------------|
| 83 090                   | Aumond              |
| 83 085                   | Bois-Franc          |
| 83 070                   | Déléage             |
| 83 075                   | Egan-Sud            |
| 83 095                   | Grand-Remous        |
| 83 088                   | Montcerf-Lytton     |

**En conséquence**, monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par monsieur le conseiller Alphée Moreau, propose et il est résolu de fixer la date du dépôt des rôles des municipalités de Aumond, Bois-Franc, Déléage, Egan-Sud, Grand-Remous et Montcerf-Lytton au 1<sup>er</sup> novembre 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2020-R-AG197

**Contribution financière aux Bourses de la relève pour l'année 2020**

**Considérant** que le projet des Bourses de la relève est soutenu, depuis sa création, par divers organismes et organisations de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

**Considérant** que le but de ce système de bourses est de faciliter le recrutement et la rétention de la main-d'œuvre dans la Vallée-de-la-Gatineau;

**Considérant** que les bourses peuvent être attribuées aux boursiers pour des études professionnelles, collégiales ou universitaires, à certaines conditions;

**Considérant** que suite à l'obtention de leur diplôme, ces boursiers, majoritairement originaires de la Vallée-de-la-Gatineau, s'engagent à travailler dans la région.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Réal Rochon, propose et il est unanimement résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau poursuive sa participation au projet des Bourses de la relève pour l'année 2020 et octroie un montant de 3000 \$ pour ce faire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL

---

2020-R-AG198

### Octroi de contrat MRCG-1501 - Étude hydraulique et relevé bathymétrique pour le remplacement d'un pont – Nouveau tracé de la Maniwaki-Témiscamingue

---

**Considérant** la recherche de prix sur invitation MRCG-1501 « Étude hydraulique et relevé bathymétrique pour le remplacement d'un pont » lancée par le Service de génie municipal, pour la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

**Considérant** que les trois firmes invitées ont présenté une offre de service dans les délais prescrits :

|                   |                                    |
|-------------------|------------------------------------|
| - JFSA            | 6 950\$;                           |
| - Équipe LAURENCE | 7 750\$;                           |
| - AGBR. SAT       | 4 500\$; Réalisation octobre 2020* |

**Considérant** que le relevé bathymétrique est requis pour réaliser l'étude hydraulique une réalisation de la bathymétrie au mois d'octobre 2020 repousse la réception de l'étude hydraulique hors délai et n'est pas acceptable. La soumission de AGBR.SAT fut donc rejetée et celle soumise par JFSA accepté;

**Considérant** que le service de génie municipal recommande à la MRCVG d'accepter les offres de JFSA relatives au relevé bathymétrique et à l'étude hydraulique pour la construction du nouveau pont sur le chemin de l'Aigle aux montants avant taxes susmentionnés.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Alphée Moreau, appuyé par monsieur le conseiller Raymond Morin, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'octroyer le contrat MRCG-1501 « Étude hydraulique et relevé bathymétrique pour le remplacement d'un pont » à JFSA, pour un pour un montant de 13 950 \$ avant les taxes et autorise le service de génie municipal à réaliser tous les suivis requis par l'octroi de ce contrat.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

---

2020-R-AG199

### Entérinement – Nomination de madame Carolane Saumur-Belley – Poste de directrice du service de l'environnement

---

**Considérant** la vacance laissée au poste de directrice du service de l'environnement;

**Considérant** la résolution 2020-R-AG157 adoptée lors de la séance ordinaire du Conseil de la MRC du 16 juin 2020 autorisant le lancement d'un processus de dotation et d'embauche d'une nouvelle ressource;

**Considérant** le processus de dotation effectué;

**Considérant** que la candidature interne déposée par Mme Carolane Saumur-Belley, répondait aux exigences du poste;

**Considérant** la recommandation du comité de sélection.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Gary Lachapelle, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, d'entériner la nomination de Mme Carolane Saumur-Belley au poste de directrice du service de l'environnement, aux conditions de travail prévues à la Politique de travail du personnel-cadre actuellement en vigueur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2020-R-AG200

**Entérinement – Embauche de madame Joëlle Lafrenière au poste de directrice du service de l'environnement – Remplacement d'un congé de maternité**

**Considérant** la résolution 2020-R-AG199 entérinant la nomination de madame Carolane Saumur-Belley au poste de directrice du service de l'environnement;

**Considérant** qu'un congé de maternité est prévu par la nouvelle directrice du service de l'environnement;

**Considérant** la résolution 2020-R-AG157 adoptée lors de la séance ordinaire du Conseil de la MRC du 16 juin 2020 autorisant le lancement d'un processus de dotation et d'embauche d'une nouvelle ressource;

**Considérant** le processus de dotation effectué;

**Considérant** que la candidature de madame Joëlle Lafrenière répondait aux exigences du poste;

**Considérant** la recommandation du comité de sélection.

**En conséquence**, Madame la conseillère Francine Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Alphée Moreau, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, d'entériner l'embauche de Mme Joëlle Lafrenière au poste de directrice du service de l'environnement par intérim pour une période de douze mois, aux conditions de travail prévues à la Politique de travail du personnel-cadre actuellement en vigueur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2020-R-AG201

**Autorisation d'embauche de monsieur Gabriel Maurice à titre de stagiaire universitaire au sein du service de génie municipal**

**Considérant** les besoins actuels démontrés au service de génie municipal de la MRC;

**Considérant** la volonté d'un étudiant universitaire en génie civil à effectuer un stage pour la session automnale 2020.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise l'embauche de monsieur Gabriel Maurice, à titre de stagiaire au service de génie municipal pour la session automnale 2020, aux conditions de travail prévues à la MRC.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2020-R-AG202

**Adoption des échelles salariales en vigueur pour les étudiants au service de génie municipal**

**Considérant** les besoins récurrents d'embaucher des d'étudiants et/ou stagiaires au service de génie municipal de la MRC;

**Considérant** qu'aucune échelle salariale n'est présentement en vigueur pour la rémunération de ces étudiants et/ou stagiaires;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Réal Rochon, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau adopte l'échelle salariale suivante pour les étudiants et/ou stagiaires :

| Génie municipal – Étudiant ou stagiaire |             |            |            |
|---|-------------|------------|------------|
| Indexation<br>Année                     | 2 %<br>2020 | 2%<br>2021 | 2%<br>2022 |
| Échelon                                 |             |            |            |
| 1                                       | 18,90\$     | 19,28\$    | 19,66\$    |
| 2                                       | 19,47\$     | 19,86\$    | 20,25\$    |
| 3                                       | 20,05\$     | 20,45\$    | 20,86\$    |
| 4                                       | 20,65\$     | 21,07\$    | 21,49\$    |
| 5                                       | 21,27\$     | 21,70\$    | 22,13\$    |
| 6                                       | 21,91\$     | 22,35\$    | 22,80\$    |

Note : Les échelons correspondent au nombre d'années de scolarité post-secondaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



---

## HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

---

2020-R-AG203

### Autorisation – Lancement d'un Appel d'offres pour la location (avec option d'achat) d'une nouvelle rétrocaveuse pour les opérations du Centre de transfert et écocentre

---

**Considérant** que la MRC a procédé à l'achat de la rétrocaveuse de marque Case, modèle 590 Super N en 2019 au montant forfaitaire de 15 000\$ qui était en location depuis 2014;

**Considérant** que depuis l'acquisition de la rétrocaveuse, plusieurs bris de nature mécaniques sont survenus en raison de son état d'usure liée aux lourdes charges de soulèvement quotidiennes, notamment au niveau de la pompe et des tuyaux hydrauliques ;

**Considérant** que ces bris ont occasionné des coûts de réparation importants, en plus des frais de location d'une rétrocaveuse de remplacement dont les pneus pneumatiques normaux sont incompatibles avec les opérations de la MRC, occasionnant davantage de frais de réparation et des refus subséquents de location à la MRC ;

**Considérant** que les opérations du Centre de transfert sont extrêmement limitées lorsque la rétrocaveuse est indisponible, puisque celle-ci est utilisée pour l'entièreté des opérations quotidiennes et essentielles du Centre ;

**Considérant** que la location d'une nouvelle rétrocaveuse possédant une puissance nette et une capacité de levage supérieure permettrait d'éviter les bris liés aux opérations nécessitant le déplacement de lourdes charges;

**Considérant** que la rétrocaveuse actuelle devra être conservée comme machine de remplacement afin d'éviter de nouveaux frais de location lorsque la nouvelle rétrocaveuse subira des opérations d'entretien;

**Considérant** que la location avec option d'achat (crédit-bail) est à privilégier par rapport à l'achat afin de permettre plus facilement un remplacement de la machinerie en cas d'usure prématurée;

**Considérant** que l'option du service d'entretien et de réparation par le fournisseur devra être incluse en option à l'appel d'offres pour évaluation;

**Considérant** la recommandation du comité d'environnement en ce sens lors de la dernière rencontre du 11 août 2020.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser le lancement d'un Appel d'offres public pour la location avec option d'achat d'une nouvelle rétrocaveuse pour les opérations du Centre de transfert et écocentre de la MRC.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2020-R-AG204

### Octroi du contrat 200716 – Services de valorisation de débris de construction, rénovation et démolition

---

**Considérant** l'ouverture des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 200716 « Services de valorisation de débris de construction, rénovation et démolition », le 10 août 2020;

**Considérant** qu'une seule soumission a été reçue dans les délais prescrits de la part *LGL Globe Inc.* au tarif unitaire de 93\$/tonne pour les 3 années visées au contrat ;

**Considérant** que la soumission unique reçue a été trouvée conforme ;

**Considérant** que le tarif unitaire du contrat actuellement en vigueur pour l'élimination (enfouissement) des débris de CRD est de 58,38\$/tonne, incluant l'indexation de la redevance à l'élimination ;

**Considérant** que le lieu de valorisation (Gatineau) est situé à 152 km du Centre de transfert et écocentre de la MRC, soit 116 km plus près que le lieu d'enfouissement actuel (Lachute) et que des économies sont prévues dans les services d'acheminement des débris de CRD;

**Considérant** que des centaines de tonnes de débris de CRD seront détournées de l'enfouissement annuellement et que ce détournement se reflètera dans la redistribution des redevances à l'élimination reçues par les municipalités ;

**Considérant** que la MRC n'est tenue d'acheminer aucun tonnage annuel minimum au site de valorisation ;

**Considérant** que les tarifs de l'écocentre à la balance devront être ajustés afin de refléter les nouveaux coûts de disposition visés par le contrat ainsi que les coûts d'acheminement qui en découlent;

**En conséquence**, madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Alphée Moreau, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser l'octroi du contrat 200716 « Services de valorisation de débris de construction, rénovation et démolition » à *LGL Globe inc.*, aux prix et conditions soumis.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2020-R-AG205

**Entérinement - Octroi du contrat MRCH-1902 – Travaux d'aménagement d'infrastructures au centre de traitement des boues de la MRCVG à Kazabazua**

**Considérant** le lancement de l'appel d'offres « Travaux d'aménagement d'infrastructures au centre de traitement des boues de la MRCVG à Kazabazua » dans le cadre du projet de compostage au Centre de traitement des boues de fosses septiques de la MRC;

**Considérant** que 3 soumissions ont été reçues dans les délais prescrits ;

**Considérant** que la soumission la plus basse, soit celle de Les entreprises Ma-Mi inc. au prix total de 1 660 517,53 \$ a été trouvée conforme ;

**Considérant** que le bloc du bordereau de soumission correspondant aux aménagements de la partie du projet Écocentre Sud totalise un montant de 119 601,32 \$;

**Considérant** la résolution 2020-R-AG153 autorisant l'octroi d'un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, conditionnellement à ce que cette soumission ne dépasse pas 15% de l'estimation budgétaire soumise par le service de génie municipal de la MRC ;

**Considérant** qu'en excluant le montant correspondant au bloc du projet Écocentre Sud, la soumission reçue se situe à moins de 15% de l'estimation budgétaire fournie par le service de génie municipal de la MRC;

**Considérant** que la MRC se réserve le droit d'exclure un ou plusieurs items contenus dans le bordereau de prix si ceux-ci sont jugés non nécessaire;

**Considérant** la recommandation du comité de l'environnement en ce sens lors de sa rencontre du 11 août 2020.

**En conséquence**, madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'entériner l'octroi du contrat MRCH-1902 « Travaux d'aménagement d'infrastructures au centre de traitement des boues de la MRCVG à Kazabazua » à Les entreprises Ma-Mi inc. aux conditions soumises.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

---

2020-R-AG206

**Acceptation du rôle d'organisme répondant et fiduciaire d'un projet soutenu par le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (Fonds de soutien au développement des communautés) et appui à la signature et à la désignation des signataires de l'entente spécifique – Projet « Ensemble, brisons l'isolement de nos aînés! » de la Table de développement social**

**Considérant** l'acceptation du projet « Ensemble, brisons l'isolement de nos aînés » présenté par la Table de développement social au CISSSO dans le cadre du Fonds de soutien au développement des communautés 2020-2021, pour un montant de 20 000 \$;

**Considérant** qu'une résolution doit être adoptée par le Conseil de la MRC, à titre d'organisme fiduciaire de l'entente à être signée avec le CISSSO.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Raymond Morin, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau :

- Accepter le rôle d'organisme répondant et fiduciaire pour le projet « Ensemble, brisons l'isolement de nos aînés! » comme cité dans l'entente spécifique à venir, et ce, suite au consentement de ce rôle par les organismes partenaires dudit projet;
- Appuie la signature de l'entente spécifique avec le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Outaouais dans le cadre du Fonds de soutien au développement des communautés au montant de 20 000 \$;
- Désigne la préfète, ainsi qu'un membre de la direction générale à signer l'entente spécifique.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2020-R-AG207**

**Demande au ministre des Transports – Programme d'aide au développement du transport collectif – Programme de subvention au transport adapté**

**Considérant** la résolution CA 2020-04-28-03 du Regroupement des transports adaptés et collectifs ruraux de l'Outaouais (RTACRO);

**Considérant** que le RTACRO représente les 4 Corporations de transport déléguées et mandatées par les 4 MRC de l'Outaouais pour effectuer le transport collectif et adapté sur leur territoire;

**Considérant** que les principales subventions versées aux MRC en transport collectif et adapté proviennent du Ministère des Transports;

**Considérant** le contexte exceptionnel de la crise lié à la pandémie COVID-19;

**Considérant** que le transport collectif, le transport des personnes, le transport rémunéré des personnes et le transport adapté sont sur la liste des services et activités prioritaires du gouvernement du Québec;

**Considérant** que depuis la mi-mars 2020, les déplacements effectués par les 4 Corporations de transport déléguées ont diminué considérablement en transport adapté et en transport collectif;

**Considérant** que les contrats intervenus entre les transporteurs et les autorités organisatrices des transports (AOT) ont été conclus pour plusieurs années et qu'il est prévu auxdits contrats, notamment, un nombre d'heures garanties ou un nombre de kilomètres garantis, annuellement aux transporteurs;

**Considérant** que malgré la chute des déplacements effectués, l'ensemble des dépenses demeure les mêmes pour les AOT;

**Considérant** que pour les programmes de subventions, les déplacements effectués sont en lien direct aux montants de subventions octroyées;

**Considérant** que malgré une reprise économique graduelle, la croissance du nombre de déplacements se fera très lentement;

**Considérant** que les objectifs des programmes et les particularités des régions rurales au Québec;

**Considérant** que la survie des AOT est menacée si les modalités d'application pour l'année 2020 de ces programmes ne sont pas révisées pour tenir compte de la situation exceptionnelle et non prévisible de la pandémie;

**Considérant** la nécessité de garder les organismes effectuant le transport des personnes sur les territoires;

**Considérant** qu'il est urgent que le ministre des Transports statue sur la situation des AOT et ainsi modifier les programmes de subventions afin que l'achalandage de 2019 soit considéré pour l'année 2020 dans tous ses programmes applicables au transport des personnes;

**Considérant** l'action concertée en transport en Outaouais;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Alphée Moreau, appuyé par madame la conseillère Francine Fortin, propose et il est unanimement résolu que le Conseil de la MRCVG :

- Appui la résolution du RTACRO;
- Demande au ministre des Transports, François Bonnardel, de modifier les programmes de subventions afin que l'achalandage de 2019 soit considéré pour l'année 2020 dans tous les programmes applicables au transport des personnes;

- Que copie de cette résolution soit également envoyée au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2020-R-AG208**

**Adoption du Plan révisé de développement du transport collectif 2020 – Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services en transport collectif**

---

**Considérant** que dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services en transport collectif, chaque MRC doit adopter un Plan de développement du transport collectif;

**Considérant** que ce plan avait été rédigé pour la MRCVG, en 2014, par la CRÉ-O et le GUTAC-VG (2014-R-AG394);

**Considérant** que le Plan rédigé en 2014 est révisé annuellement afin de mettre à jour les données qui y sont incluses;

**Considérant** que l'adoption de ce Plan 2020 révisé est préalable au versement de toute subvention.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu que le Conseil de la MRCVG adopte le Plan de développement du transport collectif (révisé 2020) de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, tel que proposé par le GUTAC-VG.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2020-R-AG209**

**Autorisation de signature des rapports d'exploitation en transport adapté et en transport collectif pour l'année 2019 et demande de subventions au ministère des Transports du Québec (MTQ) de l'année 2020**

---

**Considérant** que par son règlement 2010-211, la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) a déclaré sa compétence en matière de transport collectif des personnes incluant le transport adapté;

**Considérant** que par la résolution 2013-R-AG020 adoptée le 15 janvier 2013, le conseil de la MRCVG confia exclusivement les mandats de gestion du transport adapté et du transport collectif sur son territoire au Guichet unique des transports adapté et collectif de la Vallée-de-la-Gatineau (GUTACVG);

**Considérant** l'adoption par la MRCVG et de son organisme délégué, le GUTACVG, le 18 juin 2019, du Plan de développement du transport collectif (révisé 2020) par la résolution 2020-R-AG208;

**Considérant** que le GUTACVG a produit les rapports d'exploitation en transport adapté et en transport collectif accompagnés des états financiers vérifiés pour l'année 2019;

**Considérant** que la MRCVG a bénéficié de subventions du MTQ pour ces services en 2019 et qu'elle doit produire une reddition de comptes à son intention distinctement en transport adapté et en transport collectif;

**Considérant** que la MRCVG est éligible à une subvention du MTQ d'un montant de 100 000 \$ selon les modalités d'application du Programme d'aide au développement du transport collectif, volet II, la MRC ayant estimé le nombre de déplacements anticipés à plus de 5 000 pour le transport collectif, en 2020;

**Considérant** que la MRCVG est éligible à une subvention du MTQ selon les modalités d'applications du Programme d'aide au développement du transport adapté, pour l'exploitation d'un service de transport adapté desservant les municipalités participantes de son territoire;

**Considérant** que la MRCVG a conclu une entente de gestion pour l'année 2020 avec le GUTACVG pour exploiter un service de transport collectif et un service de transport adapté et que cette entente prévoit les contreparties financières de la MRCVG, portant la participation du milieu au transport collectif à un minimum de 50 000 \$.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Robert Bergeron, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau :

- D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière ou le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, à signer les rapports d'exploitation du transport adapté et du transport collectif pour l'année 2019;

- De transmettre au MTQ la reddition de comptes accompagnée des états financiers vérifiés pour l'exercice 2019 du Guichet unique des transports adapté et collectif de la Vallée-de-la-Gatineau;
- De solliciter auprès du ministère des Transports du Québec les subventions prévues pour le transport adapté et le transport collectif pour l'année 2020 selon les modalités des programmes afférents, soit le Programme d'aide au développement du transport adapté et le Programme d'aide au développement du transport collectif (Volet II, Section I), en joignant copie de l'entente de gestion intervenue entre la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et le Guichet unique des transports adapté et collectif de la Vallée-de-la-Gatineau pour l'année 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

---

2020-R-AG210

### **Autorisation de signature – Entente relative au volet « Projets Signature innovation des MRC » à intervenir avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation**

**Considérant** que le Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes a été conclu le 30 octobre 2019 avec les représentants municipaux;

**Considérant** que le projet de loi no 47 : Loi assurant la mise en œuvre de certaines mesures du partenariat 2020-2024 entre le gouvernement du Québec et les municipalités a été sanctionné à l'Assemblée nationale le 11 décembre 2019, créant ainsi le Fonds régions et ruralité;

**Considérant** qu'il est nécessaire de signifier notre intérêt au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation à mettre en œuvre un projet « Signature innovation » du Fonds régions et ruralité;

**Considérant** la recommandation du comité de l'Aménagement et de Développement à l'occasion de la rencontre tenue le 25 février 2020 dans ce dossier.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Raymond Morin, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau autorise Mme Chantal Lamarche, préfète, à signer, pour et au nom de la MRC, l'entente relative au volet « Projets Signature innovation des MRC » du Fonds régions et ruralité, qui sera soumise par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et mandate le service de développement économique de remplir le formulaire de demande.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2020-R-AG211

### **Autorisation de signature – Entente relative au volet « Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale » à intervenir avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation**

**Considérant** que le Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes a été conclu le 30 octobre 2019 avec les représentants municipaux;

**Considérant** que le projet de loi no 47 : Loi assurant la mise en œuvre de certaines mesures du partenariat 2020-2024 entre le gouvernement du Québec et les municipalités a été sanctionné à l'Assemblée nationale le 11 décembre 2019, créant ainsi le Fonds régions et ruralité;

**Considérant** qu'il est nécessaire de conclure une nouvelle entente avec le gouvernement du Québec pour bénéficier du volet « Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale » du Fonds régions et ruralité.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Robert Bergeron, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau autorise Mme Chantal Lamarche, préfète, à signer, pour et au nom de la MRC, l'entente relative au volet « Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale » du Fonds régions et ruralité, qui sera soumise par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Modifiée par  
2021-R-AG196  
18 mai 2021

2020-R-AG212

**Certificat de conformité - Règlement no. 02-2020 « Modifiant le règlement de zonage no. 02-93 de la municipalité de canton de Low »**

---

**Considérant** qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. 19-1), le conseil a pris connaissance du règlement no. 02-2020 modifiant le règlement de zonage 02-93 de la municipalité de Canton de Low visant l'ajout de l'usage H8 dans la zone U-208;

**Considérant** que le conseil a aussi pris connaissance du rapport de l'aménagiste de la MRC quant à la conformité de ce règlement au schéma d'aménagement et au document complémentaire.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par monsieur le conseiller Robert Bergeron, propose et il est résolu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau approuve le règlement no. 02-2020 modifiant le règlement de zonage 02-93, adopté par le conseil de la municipalité de Canton de Low et demande à la directrice générale ou à la directrice générale adjointe et greffière d'émettre un certificat de conformité à cet effet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2020-R-AG213

**Octroi de financement de la foire gourmande – Fond événementiel**

---

**Considérant** la demande de financement présentée par l'Office de diversification agricole Haute-Gatineau pour l'organisation de la « Foire gourmande 2020 » pour un montant de 2 000 \$;

**Considérant** que ce projet entre dans l'une des priorités d'interventions de la MRC et fait la promotion de producteurs de la Vallée-de-la-Gatineau;

**Considérant** le succès de cet événement au cours des dernières années;

**Considérant** qu'il n'y a eu qu'un seul projet déposé lors du 3<sup>e</sup> appel et que certaines dépenses (achat d'équipements durables) de ce projet ne seront pas récurrentes;

**Considérant** que des modifications pourraient être apportées au projet afin de répondre aux consignes gouvernementales en vigueur pour la COVID;

**Considérant** la recommandation unanime des membres du comité d'analyse des projets d'autoriser exceptionnellement le financement hors norme de ce projet tel que présenté.

**En conséquence**, madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu que le Conseil de la MRCVG autorise l'octroi d'une aide financière de 2 000 \$ à l'Office de diversification agricole Haute-Gatineau pour l'organisation de la « Foire gourmande 2020 », conditionnellement au protocole d'entente à intervenir et du respect des consignes gouvernementales en vigueur pour la COVID.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**VARIA POUR INFORMATION**

---

Aucun Varia.

---

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS ET PARLE AU PUBLIC**

---

Aucune question du public reçue préalablement à la tenue de la présente séance.

---

## CLÔTURE DE LA SÉANCE

---

2020-R-AG214

### Clôture de la séance

---

Monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par madame la conseillère Francine Fortin, propose et il est résolu de clore la présente séance à 18 h 16.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Chantal Lamarche**  
Préfète

---

**Dominic Lauzon**  
Secrétaire-trésorier adjoint

*Je, Chantal Lamarche, préfète, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*